

DELEGATION LOCALE DES VOSGES

Arrêté n° 475/2016/DDT portant renouvellement de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des Vosges

Le Préfet des Vosges, Chevalier de la légion d'honneur, Officier de l'ordre national du mérite, Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R 321-10;
Vu la proposition du 20/04/2016 du directeur général adjoint de Plurial Entreprises;
Vu la proposition du 21/04/2016 du représentant de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière pour les Vosges;
Vu la proposition du 22/04/2016 du président de la Confédération Nationale du Logement des Vosges;
Vu la proposition du 18/04/2016 du président du Conseil Départemental des Vosges;
Vu la proposition du 21/04/2016 de la déléguée territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine;
Sur la proposition du délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges

ARRETE

Article 1º :

La commission locale d'amélioration de l'habitat des Vosges est constituée ainsi qu'il suit :

1- Membres de droit :

Monsieur le préfet des Vosges, délégué de l'agence, président ou son représentant

- 2- Membres désignés pour une période de trois ans :
- 2-1- Représentants des propriétaires, membres de l'union Nationale de la Propriété Immobilière

Titulaire:

Monsieur LAURENCE Michel

18, rue Jules Ferry 88190 GOLBEY

Suppléant :

Monsieur LAMBERT Georges 210, chemin de la Justice

88390 CHAUMOUSEY

2-2- Représentants des locataires, membres de la Confédération Nationale du Logement

Titulaire

Monsieur TACAILLE Gérard

28, rue Jacquard 88000 EPINAL

Suppléant :

Madame CHASTELOUX Françoise

38, rue de la Clé d'or 88000 EPINAL 2-3- Représentant de personne qualifiée pour leurs compétences dans le domaine du logement

Titulaire : Madame COME Catherine

Agence Régionale de Santé Délégation territoriale des Vosges

4, rue du Rose Poirier

BP 61019

88060 EPINAL Cedex

2-4- Représentants de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

Titulaire Madame TOUZET Carole

Conseil Départemental des Vosges Direction de l'action sociale territoriale

Service Insertion-logement

2, rue Grennevo 88026 EPINAL Cedex

Suppléant : Monsieur BROQUE Bertrand

Conseil Départemental des Vosges Direction de l'action sociale territoriale

Service Insertion-logement

2, rue Grennevo 88026 EPINAL Cedex

2-5- Représentants des associés collecteurs de l'Union d'Économie Sociale du Logement

Titulaires: Madame JEANDEL Marie-Line

Madame CLAUDON Fabienne

44, rue des Trois Villes

88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Suppléants: Madame MAHMOUDI Patricia

Madame PUZON Marie-France

44, rue des Trois Villes

88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Article 2:

La durée du mandat des membres de la CLAH est fixée à trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3:

L'arrêté n° 141/2013/DDT du 27 mars 2013 est abrogé.

Article 4:

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à EPINAL, le - 2 MAI 2016 Le Préfet des Vosges,

Délégué de l'Agence

Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS